

## Quand pour pouvoir travailler il faut se rebeller<sup>1</sup>

### Caloz-Tschopp Marie-Claire

Faites cercle vous autres *Come gather 'round people*  
 Où que vos pas vous portent *Wherever you roam*  
 Et admettez que l'eau *And admit that the waters*  
 A monté autour de vous *Around you have grown*  
 Et acceptez que bientôt *And accept it that soon*  
 Vous serez trempés jusqu'à l'os *If your time to you*  
 Si votre temps vous paraît Digne d'être sauvé *Is worth savin'*  
 Alors mettez-vous plutôt à nager *Then you better start swimmin'*  
 Sinon vous coulerez comme une pierre *Or you'll sink like a stone*  
 Car les temps changent *For the times they are a-changin'*

*The Times They Are A-Changin'*  
 Bob Dylan

Lors de la journée du réfugié en 2001, je commencerai par un rappel qui s'inscrit dans le travail de la mémoire et des trous de mémoire : le réfugié est quelqu'un qui cherche la protection de la société, d'un Etat parce, qui demande l'asile, le droit d'asile, parce qu'il est menacé ou qu'il craint pour sa vie et sa liberté. La journée du réfugié a donc quelque chose à voir avec la sauvegarde de la vie et la liberté de millions d'êtres humains et plus concrètement des quelques dizaines de milliers de personnes qui sont en Suisse avec cette demande, ce statut. La vie et la liberté, l'asile et le droit d'asile sont des valeurs et des droits humains et politiques étroitement liés à la paix. En quoi la vie et la liberté ont-ils quelque chose à voir avec le titre général de cette soirée : *Apartheid*<sup>2</sup> ou *Citoyenneté*, question qui concerne la construction de l'Europe politique, les frontières, l'état, le peuple ?

Je prends la parole, une fois n'est pas coutume, à partir de mon activité professionnelle de chercheur et d'enseignante en philosophie à l'Université de Genève, dans le cadre du Programme plurifacultaire « d'Action humanitaire » où je me suis intéressée pendant 40 mois à l'action des professionnels du Service public qui s'occupent à Genève des requérants d'asile et des chômeurs

---

<sup>1</sup> Ce texte est une simple reprise des notes de mon exposé fait lors de la journée du réfugié du 15 juin 1999 à Lausanne.

<sup>2</sup> L'usage de ce concept dans un autre contexte de celui de son apparition en Afrique du Sud a été discuté lors d'un Symposium de l'ARIC, en septembre 2001, à l'Université de Genève. Voir site : **XXX**

dans le cadre de trois Départements de l'Etat de Genève<sup>1</sup>. J'aimerais commencer à partager certaines de mes réflexions à partir certaines observations effectuées.

De quoi est-il donc question aujourd'hui lors de la journée du réfugié ? Il s'agit de l'action « pour les réfugiés » dans la Cité et le cadre de cette action est celui d'un dilemme *entre Apartheid et Citoyenneté* qui se pose à la fois pour la place des sans-papiers, pour les droits aux travailleurs immigrés, aux réfugiés, aux requérants. Evoquons un instant ici la motion du démocrate-chrétien thurgovien Hansueli Raggenbass demandant un « délai de carence », c'est-à-dire un délai où la personne n'est pas soignée, pour soi-disant diminuer les coûts de la santé, ce qui par ailleurs est absurde, au nom de l'argument, les requérants coûtent cher, motion qui a été refusée à une voix d'écart - 83 contre 82 voix - par le Conseil national au Parlement) et pour celle des travailleurs sociaux et plus largement des travailleurs du Service public et aussi d'autres travailleurs du privé. La motion donne des premiers éléments pour entrer en matière sur les questions et les dilemmes.

Au premier abord, est-ce qu'il y a quelque chose de commun à ce qui arrive aux sans-papiers des refuges de Lausanne, Fribourg, la Chaux-de-Fonds et à des travailleurs sociaux qui se sont mis en grève à l'AVIRE et ont été licenciés ou alors à d'autres travailleurs sociaux qui, dans d'autres cantons, sont harcelés simplement parce qu'ils s'expriment publiquement, participent à la Commission du personnel (un contre-pouvoir pourtant nécessaire) d'une Institution ou encore au processus d'installation de la mobilité et de la précarisation partout, même à l'Université avec la mise en cause de la culture libérale classique ? Qu'est-ce qu'il y a de commun entre ce que nous pourrions appeler *le glissement de la protection à la contrainte* que les défenseurs du droit d'asile connaissent depuis longtemps puisqu'ils observent le phénomène depuis les années 1980, c'est-à-dire au début de la politique de dissuasion. Qu'est-ce qu'il y a de commun entre ce qui se passe dans la pratique et les changements de la LAsi, de la LSEE, et les changements structurels et de gestion dans les Institutions sociales qui s'occupent de requérants d'asile et de réfugiés ?

« *The time is changing* », chantait Bob Dylan dans les années 1970. Oui, *the time is changing*, mais pas dans le sens que Bob Dylan le chantait. Nous nous trouvons en face de deux logiques politiques, culturelles, sociales inconciliables, dans la mesure où elles contiennent deux projets de sociétés très différents, pour aller très vite d'un côté un projet de société basé sur la solidarité, d'un autre un projet basé sur la dichotomie entre gagnants inscrit dans l'ordre du mérite et les perdants inscrits dans l'ordre de l'homme jetable. Il y a donc conflit. Et normalement quand il y a conflit, pour autant que les protagonistes se respectent, il doit pouvoir être vécu et non évacué ou couvert

---

<sup>1</sup> La recherche a été remise au Conseil d'Etat genevois en mai 2001 sous le titre : *L'action tragique du Service public. Se soumettre, résister, adhérer*, en deux volumes, avec des contributions de 29 chercheurs à des titres divers.

sous le consensus apparent. Pour pouvoir être vécu, les termes du conflit doivent pouvoir être présentées, débattus.

Dans la période de transformation historique que nous vivons dans cette phase de capitalisme globalisé, le cadre, les structures, la pensée, les concepts flottent, avec une apparente accélération du temps qui crée de l'angoisse (à quoi se raccrocher, alors que tout va de plus en plus vite ?). C'est le malaise que nous ressentons tous dans la vie quotidienne quel que soit le lieu où nous nous trouvons (services sociaux, services de l'Etat, université, entreprises). En plus les outils théoriques, professionnels, politiques, etc. semblent être en déphasage et mettent en lumière une apparente incompetence. Les transformations atteignent les rapports sociaux, le cadre, les structures, les outils et la pensée (pensons au rôle de médias, des e-mails, d'internet, etc.). Une banale panne d'ordinateur ou d'internet permet de mesurer l'ampleur des changements et de la dépendance à ces nouveaux outils !

## **L'importance des mots**

Dans les périodes de changement, la mémoire collective et officielle oublie des *mots*. Elle oublie leur sens et même leur existence. La *praxis* de la pensée implique donc de revisiter les mots, de mener un travail d'étonnement socratique sur les mots (*le qu'est-ce que c'est des enfants*). L'usage de l'imagination, de la réflexion, du jugement devient un acte directement politique dans la mesure où cet usage est une prise de distance nécessaire dans les moments d'urgence et aussi de crise. Je partirai des mots-clés de cette rencontre de ce soir : *Apartheid ou Citoyenneté*, et du titre de mon intervention : *Quand pour travailler il faut se rebeller*. Je me propose de commencer par un bref travail de définition, pour *appeler un chat, un chat* et situer les enjeux des choix posés, et je termine par des propositions soumises à la réflexion.

### **Apartheid et citoyenneté**

En bref, *l'apartheid*, est un concept qui a été créé dans une situation historique précise, en Afrique du Sud. Depuis quelques années, il circule à propos des politiques d'immigration et du droit d'asile. Laurent Monnier, dans sa leçon de départ à l'Université de Lausanne a donné un titre très explicite à sa leçon, tout en liant le concept à la politique d'immigration en Suisse : *l'apartheid n'est pas notre passé, il sera notre avenir*. Plus récemment, Etienne Balibar<sup>1</sup>, l'a mis en rapport avec la citoyenneté européenne. A un moment où nous fêtons le 25<sup>e</sup> anniversaire de la fin de l'apartheid, j'ai entendu à *France Inter* une double définition qui mettait l'accent soit le développement séparé, soit sur la hiérarchie raciale en Afrique du sud et au racisme qui l'accompagnait. En fait, la première définition descriptive mettant simplement l'accent sur la séparation, quand on l'articule à la deuxième, rend visible le contenu philosophique et politique de l'apartheid tout à fait explicite. « Le développement séparé » est en

---

<sup>1</sup> Balibar E, *Nous, citoyens d'Europe ? Les frontières, l'Etat, le peuple*, Paris, La Découverte, 2001, 307-310.

fait un rapport de pouvoir impliquant une conception de développement séparé à l'intérieur d'un même pays où la hiérarchisation du pouvoir, l'exclusion est basée sur l'argument de la différence raciale (avec un fondement religieux pour l'Afrique du sud). L'analyse des politiques d'immigration et du droit d'asile en Suisse et en Europe et en particulier des pratiques, du discours pour mettre en oeuvre le « modèle des trois puis deux cercles » nous montre clairement, non seulement que les Autorités fédérales violent le droit constitutionnel, mais aussi que nous vivons dans un régime, un système politique d'apartheid, dont le fondement raciste, n'a pas une base religieuse mais politique, la différence de civilisation pouvant aller jusqu'au meurtre de groupes sociaux entiers.

*L'apartheid*, sépare, divise, hiérarchise, avant d'exclure, d'expulser, de jeter tout en se masquant son principe de fonctionnement, en jouant sur l'ambiguïté psychique et institutionnel, en utilisant un langage codé, des euphémismes. Ce que *Augenau* sait bien par exemple, c'est qu'il faut l'observer à l'oeuvre dans des *zones grises* et aussi dans des zones de situations-limites des politiques d'immigration et du droit d'asile, les renvois forcés de mon point de vue sont une telle zone, ces zones de « *l'asile à mort* »<sup>1</sup> Qui écrit à propos des morts lors des renvois forcés et c'est étrange d'entendre rappeler cette évidence inscrite dans le fait de prendre acte de l'unité du genre humain : «A nous de rappeler inlassablement que tous ces réfugiés menacés de mort par notre peur de l'autre sont des êtres de chair et de sang. Comme nous tous». J'ai été frappée par le paradoxe de ce texte. La pratique d'apartheid implique de devoir rappeler le statut d'êtres humains qui pourtant sont humains.

*La citoyenneté*, renvoie aux débats sur les référents qui définissent les rapports sociaux du « Vivre ensemble ». Sommes-nous du côté du *sang* (race), du sol (territoire, privilèges pour les nationaux, ici les Suisses), ou d'une conception de la politique et des droits rattachée au genre humain, où chaque individu a « le droit d'avoir des droits » (selon les mots d'H. Arendt)<sup>2</sup>, ce qui nous renvoie à la vie, à la spontanéité, à la liberté, à la pluralité. Ce qui nous renvoie à une culture politique de la parole et de l'espace public. Ce qui nous renvoie à lier le *pouvoir d'action* au *mouvement* constitutif de la condition humaine *matérielle* (physique) et *psychique* (la pensée, la conscience sont aussi mouvement) vivante?

Il existe aujourd'hui des zones d'ambiguïté directement liées au vécu d'apartheid qui est une culture dominante en Suisse au moins depuis 1931 (LSEE) et aussi des tensions entre apartheid et citoyenneté. Voici un exemple d'ambiguïté. Le journal *Le Temps* annonce que Peter Arbenz, 64 ans, ancien Délégué aux Réfugiés, responsable de la mise en place de la politique de dissuasion et des renvois forcés avec E. Kopp, actuellement consultant indépendant en matière de développement stratégique et de conduite d'entreprise a été nommé président d'Helvetas. Les rapports entre les sans-

---

<sup>1</sup> Le titre de *Vivre ensemble*, juin, no. 83, 3.

<sup>2</sup> Caloz-Tschopp M.C., *Les sans-Etat dans la philosophie d'Hannah Arendt. La superfluité humaine, le droit d'avoir des droits, la citoyenneté*, Lausanne, Payot, 2000.

papiers et le Conseil d'Etat et fédéral, la grève des travailleurs sociaux sont deux exemples de tensions récents.

Refuser l'apartheid, vouloir construire la citoyenneté, les droits, c'est l'envers de l'illusion de contrôle, de maîtrise absolue (figer la vie) qui tout en déniait la mort est rattachée à une logique de mort, qui conduit à la violence et à la guerre, comme l'a bien montré Arendt quand elle réfléchissait aux sans-Etat. C'est peut-être pour cela d'ailleurs que les populations en mouvement, les sans papiers font peur. La citoyenneté contient quelque chose qui nous rappelle, qui nous oblige à penser notre propre condition de mortalité, que nous allons tous mourir, qu'il faudrait pouvoir arrêter le temps et arrêter tout ce qui bouge et qu'on ne peut pas contrôler ; « ...es clandestins sont la réfutation insolente du quadrillage de la terre en Etats. Ils attestent de l'impossibilité du contrôle total. La matière humaine s'échappe des boîtes, déborde d'ici pour se transvaser là, il lui faut de l'air, coûte que coûte »<sup>1</sup>. Voilà une des raisons de la peur. En situant les racines inconscientes de la peur, il est possible de prendre de la distance et d'y réfléchir. Par ailleurs Historiquement, les sans-papiers, les sans-Etat nous rappelle la tragédie humaine de la « superfluité humaine », c'est-à-dire la possibilité de la mort collective par auto-destruction, dont le modèle, le laboratoire a été Auschwitz et Hiroshima et qui plonge ses racines dans la Conquête et la colonisation.

*La citoyenneté* c'est la démocratie aux frontières, c'est ce que Hannah Arendt a appelé « le droit d'avoir des droits » : le droit d'avoir une place reconnu dans un système politique organisé ; le droit d'être pleinement actif dans ce système, ce qui suppose de disposer des droits fondamentaux et non pas seulement de privilèges ou alors de statuts provisoires exceptionnels ; que les droits sont les droits rattachés à des individus de l'espèce humaine, des personnes en mouvement, qui est la condition. La citoyenneté implique un travail de mémoire. En rapport à la mémoire collective, rappelons encore que Hannah Arendt a montré qu'il y a des étapes d'installation de la déshumanisation, pour qu'une « banalité du mal » (manque de pensée) politique s'installe et qu'il faut fabriquer des cadavres vivants avant de pouvoir fabriquer des vrais cadavres (1. Eliminer les droits 2. Tuer la personne morale 3. Tuer la capacité de spontanéité par toutes sortes de mesures). Rappelons ensuite qu'elle a dit que cette notion avait été découverte quand précisément les droits ont été perdus et que ceux qui ont montré l'importance de ces droits, c'était les sans-Etat, les sans-papiers d'aujourd'hui.

### **Quand pour travailler dans le social, Il faut se rebeller**

Quand pour travailler, cela signifie que n'important quel travail n'est pas abstrait mais qu'il s'inscrit dans l'histoire, la conjoncture présente (quand..). Travailler en tant que professionnel du social s'occupant de réfugiés, ce n'est pas fonctionner, pas faire qui aujourd'hui se dit « gérer », c'est agir en sachant que l'action est étroitement liée à la parole et à la construction de l'espace

---

<sup>1</sup> »<sup>1</sup>. Joëlle Kunz, *le Temps* du 14 juin 2001.

public. Ce qui implique qu'il y ait une place pour la spontanéité, de la liberté, la parole, l'espace le primat d'une logique de respect (dignité), de *relation* (pluralité) et d'espace public où le conflit peut se vivre, c'est-à-dire où le débat est possible. Le travail consiste à remplir un *Service public*, c'est-à-dire d'œuvrer pour le bien public et la justice pour tous et non de quelques uns.

Actuellement on assiste à des contraintes, à une transformation de l'action des professionnels du travail social dans le domaine du droit d'asile. L'action devient *tragique* (quelqu'un vient d'écrire un livre apparemment très éloigné de nos sujets, mais en fait très proche<sup>1</sup>. Elle met en cause une certaine banalisation de la tragédie dans le monde littéraire, ce qui n'est pas sans lien et sans signification avec ce qui se passe dans la vie sociale et dans le domaine des réfugiés. En quoi l'action est-elle tragique ? Au sens radical, en plus de mettre en œuvre le bien et la justice, les professionnels sont placés devant des choix engageant la vie et la mort de personnes concrètes et peut-être aussi d'eux mêmes dans les souffrances qu'ils vivent dans le travail et qui les usent mentalement et physiquement à cause de la banalisation de l'injustice sociale jusqu'à les rendre malades<sup>2</sup>. Une des choses qui me frappe dans le domaine du droit d'asile que j'observe depuis 25 ans, c'est qu'il y a des exilés qui tombent malades, qui meurent (renvois forcés) et aussi des Suisses quand ils sont confrontés brutalement ou sur la durée à la violence d'Etat dans le droit d'asile.

La transformation du travail des professionnels du social est une transformation du contenu du travail et des moyens, des buts du travail social, qui est visible à plusieurs niveaux. On voit l'application d'une politique fédérale et cantonale de l'Etat par des œuvres d'entraide « privées » et pour cela exigences d'efficacité, d'économie, ce qui signifie une transformation des cahiers des charges (des compétences !) du personnel. On voit un travail social construit depuis les années 50 encore ancré dans la dignité, la solidarité qui se fait avec des contraintes structurelles, financières, d'outils de plus en plus fortes en contradiction avec les objectifs du travail social construits par une longue pratique et renforcé par la formation professionnelle. On voit une accélération du rythme, une transformation de la hiérarchie, l'introduction d'outils de gestion plutôt qu'outils de communication, un alignement des Œuvres d'entraide sur une culture patronale, ignorante de la tradition du droit du travail lui-même peu de chagrin qui demande à être développé. On voit une confusion entre *l'autorité* et le *commandement*, et on voit ce dernier aboutir licenciement, à la convocation aux Prudhommes, la fin d'un salaire, le chômage, les vies bousculées, etc.

Des travailleurs sociaux en arrivent à se demander : le travail social, qu'est-ce que c'est ? En bref, il s'inscrit dans le *Service public*, ici aux étrangers, un catégorie de citoyens clandestins, non reconnus comme Sujets. *Service* signifie se mettre aux services des personnes pour que le principe de justice (droits fondamentaux) et aussi d'égalité de traitement devant la loi soit appliqué. *Public*

---

<sup>1</sup> . Florence Dupont, *L'insignifiance tragique*, Paris, Gallimard, 2001.

<sup>2</sup> Dejours Ch. *„Souffrance en France*, Paris, Seuil, 1998.

signifie qui est de l'ordre du politique, c'est-à-dire qui intéresse tout le monde, dans un autre langage, c'est le bien commun. Pour cela, il faut que la place de tous soit reconnu dans le monde public. On voit que la pratique de l'Etat qui pèse sur les Œuvres d'entraide et les travailleurs sociaux n'est pas de l'ordre du bien public, puisque des individus (par exemple, les sans papiers, les travailleurs clandestins, les femmes divorcées étrangères qui n'existent pas en dehors de leur ex-mari comme individu ayant des droits). Le Conseil d'Etat vient de refuser par 22 voix contre 14 d'entrer en matière sur un projet de Christine Goll (soc., ZH) pour accorder aux migrants le droit de rester en Suisse après un divorce. Femmes prisonnières d'un mari violent.

Il y a en Suisse un usage de la catégorie « privé-public » qui délègue au privé des tâches tout en les payant, qui empute le Service public de tâches et de responsabilités. Il faut remarquer que sous l'étiquette « privé », on trouve à la fois les Eglises, les syndicats, la Croix Rouge et aussi des nouveaux entrepreneurs du marché de l'asile. Les Eglises, les syndicats prennent-ils aujourd'hui toute l'ampleur du virage du « privé » et prennent-ils toute leur responsabilité dans la défense du « droit d'avoir des droits », de la citoyenneté, ce qui implique une politique d'immigration, du droit d'asile et de l'intégration respectueuse des droits fondamentaux, des principes éthiques liés au projet, à l'imaginaire, au régime démocratique (et aux valeurs chrétiennes, socialistes et même communistes, je prends ce terme dans son sens étymologique).

Le Service public implique une action qui s'inscrive dans la construction du bien commun, de la justice, de l'espace public. L'action ce n'est pas simplement fonctionner, gérer, ce n'est pas être efficace au sens de la nouvelle économie, des lois du marché. C'est être efficace dans un autre sens. Alors agir qu'est-ce que c'est ? C'est accepter de vivre des dilemmes qui apparaissent dans une confrontation entre différents systèmes de valeurs et différents intérêts.

### **Où sont les dilemmes dans l'action et pour qui?**

Tant les Œuvres d'Entraide, les nouveaux entrepreneurs que les travailleurs sociaux sont « employés » par l'Etat qui leur demande d'appliquer les politiques d'immigration et du droit d'asile. Par ailleurs, l'Etat se transforme, il se « privatise » lui aussi de l'intérieur. Le secteur du « marché de l'asile » est un lieu privilégié d'observation de cette privatisation, dans les soins médicaux, les renvois forcés, etc..Vous connaissez les dispositifs complexes et la chaîne des fonctions et des responsabilités, les transformations en cours dans les politiques budgétaires (coupures d'assistance), les structures, l'organisation du travail, le profil des professionnels. Actuellement, le système d'apartheid, son ambiguïté diffuse dans l'ensemble de l'Etat et de la société, provoque des dilemmes à tous les niveaux de la société et du monde du travail.

Ces dilemmes de l'action se traduisent dans la dynamique des positions que l'on retrouve dans l'action des Institutions et des professionnels. J'aimerais tenter de nommer les dilemmes pour les soumettre au débat tant des exilés, des travailleurs sociaux que des responsables d'œuvres d'entraide. La description est sommaire, elle mérite d'être affinée, amplifiée. Elle est ancrée

dans les choix impliqués entre l'apartheid et la citoyenneté. Ils se situent dans le mouvement autour de trois positions dans l'action : *la soumission*, *la résistance* ou *l'adhésion* à une politique fédérale et cantonale injuste et ambiguë. Avec des coûts différents selon la place que chacun occupe dans les rapports sociaux et de travail. Pour les uns quand le conflit éclate, on constate l'usage de la souveraineté et de la force (licenciements) pour les autres l'usage de la grève (refus de travail). En l'absence d'un espace de débat et d'argumentation.

Le terme *dilemme* suppose qu'il y ait une conscience individuelle ou collective. Cela signifie qu'il y ait désir, volonté de dépasser l'ambiguïté, de prendre une distance critique avec un régime, un système d'apartheid qui nous colle à la peau du corps et de l'âme. La formulation des dilemmes sous forme de questions, est fondée sur l'espoir de l'existence d'une conscience collective construite et aussi sur la crainte en face de la mise en danger de précieux acquis. Pour que le conflit soit reconnu, pour que le débat puisse avoir lieu, elle implique de chacun-e qu'il reconnaisse l'autre comme partenaire du débat, y compris quand il est identifié en tant qu'adversaire. Dans une perspective de respect du pluralisme, qui a été un aspect très positif du mouvement des défenseurs du droit d'asile dans le canton de Vaud, il y a une exigence d'un débat politique sur les conditions de la démocratie sur ce terrain et aussi d'un débat théologique autour de ces questions. Qui porte un tel débat ?

Ce qui importe c'est d'identifier le cadre de référence, la logique on choisit pour les visiter : celle de l'apartheid ou celle de la citoyenneté, ou si l'on veut de dialogue, de construction de l'espace public ou de l'usage de la force, de la violence dans l'action et les positions ? Comment se (de)construisent les logiques d'apartheid, de clivage à tous les niveaux et entre toutes les catégories de professionnels, entre les professionnels et les usagers (exilés) ? Ce qui importe aussi c'est l'importance de la sauvegarde d'un cadre étatique pour le travail (dans les politiques d'asile et d'immigration on est forcément sur le terrain de l'Etat), c'est donc appropriation de l'Etat pour la défense du Service public. Et dans ce cadre il est important, c'est les travailleurs sociaux et les autres fonctions de la fonction publique, ainsi que les usagers aient une place reconnue (il y a un poids énorme de frustration et de manque de reconnaissance dans la fonction publique et le domaine du droit d'asile n'est pas différent) Une telle réappropriation implique une mise en cause d'une vision hiérarchique et sexiste de l'Etat, des méthodes de gestion autoritaire et non transparente, de précarisation du personnel, de la concurrence, du mérite (individu nu), de la transformation de la qualité du travail (contenu social remplacé par des tâches de gestion administrative) et développement d'une vision de l'Etat-réseaux, de la qualité du service, la défense de l'humain, de l'autonomie, de la solidarité. Tout cela implique une transformation, une « modernisation » de l'Etat, mais dans quel sens ? Jusqu'où le pouvoir politique, les Eglises, les Syndicats se déchargent ou non de leur responsabilité sur les travailleurs sociaux, les policiers, et à quel prix ?

### **Les dilemmes des Œuvres d'Entraide**

Comment est-ce que les Œuvres d'Entraide se situent-elles par rapport à l'ambiguïté constitutive de l'apartheid ? Est-ce qu'elles acceptent la délégation de responsabilité des autorités fédérales et du pouvoir cantonale pour appliquer une politique qui est en contradiction avec les valeurs chrétiennes et démocratiques auxquelles elles se réfèrent, bien qu'elle se fasse au nom de l'efficacité et de la qualité (le fameux label qualité) ? Est-ce qu'elles s'installent dans des positions de *soumission* et *d'adhésion* en imposant des changements à leurs travailleurs qui sont en contradiction avec une vision démocratique du travail social et du Service public ? Est-ce que la culture de la « nouvelle économie » du nouveau management imposée pour appliquer une politique fédérale et cantonale très problématique peut s'installer sans perte d'identité des Eglises catholiques et protestantes aujourd'hui ? Jusqu'où les OE vont-elles collaborer à un assassinat de la personne morale de leurs professionnels et cela de manière tout-à-fait ambiguë, dans l'opacité, en introduisant des méthodes de gestion de la nouvelle culture économique, en oubliant les repères de dignité, de solidarité. J'ajouterai, jusqu'où s'inscrivent-elles dans ce qui est appelé « *Le management des institutions sociales*<sup>1</sup> », c'est le titre d'un certificat de formation continue co-organisé par les HEC, l'HG et l'Université de Genève en concurrence ouverte avec les HEC de Lausanne, selon les dires de son directeur, le Prof. B. Morard, qui malgré IRIS, les projets triangulaire n'a pas été mis au courant du projet de formation permanente en question.

On en arrive à se demander : où a disparu le « Bon Samaritain » ? Est-ce qu'il s'est transformé en manager de seconde zone ? Où se trouve aujourd'hui la culture de l'écoute, de la parole, de la communication, de la réflexion critique ? Les Œuvres d'entraide qui ont un capital culturel qui se réfèrent aux valeurs de citoyenneté et de résistance apparaissent comme des cordonniers mal chaussés, quant ils en arrivent à jeter l'enfant avec l'eau du bain, à tout gérer avec l'argent, la rentabilité à court terme. Où se trouvent leur légitimité aujourd'hui dans leur rapport à l'Etat ? Sont-elles devenues de simples commis d'un Etat qui oublie sa tâche de protection et opte pour une culture politique non seulement de la contrainte, de la force, de la violence, ce qui fait partie de sa « souveraineté » d'Etat, mais de la guerre. Ont-elles oublié le travail de mémoire nécessaire sur des conflits du passé qui pourraient éclairer le présent ?

### **Les dilemmes des travailleurs sociaux**

Les dilemmes des travailleurs sociaux à l'apartheid et à la citoyenneté n'est pas différent de celui des œuvres d'entraide. La différence réside dans la place qu'ils occupent et les dangers qu'ils courent quand ils s'expriment. Ils vivent peut-être les effets de la politique d'immigration et du droit d'asile de manière beaucoup plus direct et dans une position de pouvoir que leurs responsables. Leur position professionnelle a tendance à se précariser, (pas encore autant

---

<sup>1</sup> Titre des modules : Les nouvelles formes de gestion public, économie, finances public et le social, le système de protection sociale, l'organisation des institutions sociales, sociologie des organisation, gestion des ressources humaines, stratégie : travail en réseau, la conduite de projets, la qualité : audit social, méthodes d'enquêtes et de recherche.

que celle des exilés). En cela, ils ne se distinguent pas beaucoup de la classe moyenne et d'autres travailleurs. Chez les travailleurs sociaux on trouve comme ailleurs dans l'Etat, la fonction publique et la société, les trois attitudes, les trois positions énoncées plus haut dans leur action professionnelle. La position de résistance affirmée par certains travailleurs sociaux sous la forme de la grève mérite qu'on s'y arrête. Elle a rendu ouvert, public un conflit sur la définition du travail social dans le cadre de l'application des lois d'immigration et du droit d'asile.

La rébellion si on remonte aux sources latines du mot au XII<sup>ème</sup> siècle, *rebellis*, c'est « qui recommence la guerre », de *bellum*, guerre. De quelle guerre s'agit-il ? Il est vrai que dans le processus de globalisation, les événements qui nous entourent depuis plusieurs années (et cela va en s'accroissant depuis la guerre du Golf) nous montrent que nous sommes en guerre, même s'il n'y a pas eu de déclaration de guerre, ni de champ de bataille délimitable sur un territoire donné. L'existence d'un état de guerre s'inscrivant non plus dans un état de guerre classique, mais dans une histoire et une culture de « guerre totale »<sup>1</sup> ne signifie pas forcément une « démocratisation de la guerre ».

Dans la guerre actuelle les adversaires sont diabolisés afin de les rendre haïssables ou tout au moins méprisables ce qui conduit à trouver des ennemis partout. Chacun est invité à participer à une logique de violence et de destruction, à considérer tout humain désigné, racisé, comme un ennemi. Face à une guerre réelle et nouvelle qui se cache, l'enjeu démocratique d'une culture de parole et d'espace public, n'est pas de basculer dans la guerre de destruction, mais d'assumer le conflit, pour la survie, sauvegarde, construction de la vie humaine. L'humain nu, on le sait bien ne dispose pas des conditions d'existence pour *vivre*. Pour vivre, il faut disposer du cadre de ce que E. Balibar appelle *l'egaliberté*, il faut partir du fait que le genre humain est unique, qu'il n'y a pas de sous-humains et donc que chaque être humain a autant de valeur de tout autre humain et qu'à ce titre il doit pouvoir disposer de liberté et de pluralité pour assurer non seulement sa survie, mais sa vie. Dans ce cadre, la résistance est un « fait » et non un « droit », comme le dit la philosophe Françoise Proust dans un petit livre lumineux<sup>2</sup>.

### **Elargir la réflexion dans un espace public élargi**

Le moment n'est-il pas venu de mettre en place un observatoire de l'Action sociale et de ses dilemmes à ce niveau pour élargir la réflexion et le débat ? Et aussi pour définir les nouvelles compétences et les nouveaux outils nécessaires ? Et les nouveaux liens à créer pour un espace public élargi ? La résistance personnelle ou d'un groupe permet de faire éclater le conflit, mais si l'on ne veut pas que ceux qui ont eu le courage de le formuler le paient trop cher, à côté des requérants et des réfugiés qui sont de plus en plus précarisés

---

<sup>1</sup> Voir Hobsbawm E.J. , L'âge des extrêmes. Histoire courte du X<sup>xe</sup> siècle, Bruxelles, éd. Complexe, chap. 1, L'âge de la guerre totale, 1999, p. 43-85.

<sup>2</sup> Proust F., De la résistance, Paris, Cerf, 2016 (rééd.).

et subissent une violence de plus en plus extrême, d'autres travailleurs sociaux, le mouvement d'asile, les exilés, la « société civile » doivent se rassembler. Lausanne, le canton de Vaud ont vu naître ces derniers mois à la fois dans un même lieu la création d'une association d'exilés, des grèves de travailleurs sociaux et le mouvement des sans-papiers. Nous connaissons la difficulté de ces luttes. Nous connaissons aussi leurs enjeux. Ce sont des pas importants dans la construction de la citoyenneté aux frontières de la démocratie. Ils en appellent tous à un changement de paradigme, à un déplacement, à une mobilité positive dans l'action. Les perspectives sont ouvertes, le travail continue.

Marie-Claire Caloz-Tschopp, Lausanne, 2001.